

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a adopté à sa séance ordinaire du 6 juin 2022 la résolution #91-06-2022 visant à modifier la résolution #184-11-2021 adoptée le 1^{er} novembre 2021;

QUE la résolution a pour objet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 en raison des prochaines élections provinciales;

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 est modifié de la façon suivante :

- **La séance ordinaire fixée au 3 octobre 2022 est repoussée au mercredi 5 octobre 2022.**

Donné à Saint-Édouard-de-Lotbinière le 13 septembre 2022

Marie-Josée Lévesque

Dir.Gén / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le bureau municipal, la salle paroissiale, et le site web de la municipalité.

Marie-Josée Lévesque, Dir.gen. /Sec.-très.